

19 AVR. 2018

COURRIER ARRIVEE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE
COMMUNE DE L'ILE-ROUSSEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la
Commune de L'ILE ROUSSESéance publique du
Lundi 16 avril 2018 à 18h00Date de la convocation : 10.04.2018
Date d'affichage : 10.04.2018

Nombre de Membres

Afférents à l'Assemblée délibérante	En exercice	Présents	absents	représentés
27	27	23	1	3

Objet de la délibération : Vote de la Fiscalité de la commune 2018

L'an deux mille dix-huit et le seize avril à 18h00, le Conseil Municipal, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée le 10 avril 2018 par M. Jean-Joseph ALLEGRINI-SIMONETTI, Maire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

M. ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, M. NAPPI Henri, Mme AMBROGI Josette, M. SANTINI Jean-Pierre, Mme AMADEI Toussainte, M. MAUSHART Pierre-François, Mme DE MEYER Hélène, Mme COLOMBANI Anne-Marie, Mme ALLEGRINI Marie-Josée, M. AMBROGI Stéphane, M. ANTONELLI Pierre, M. ANTONIOTTI François, Mme CAPINIELLI Marie-Josèphe, Mme COLOMBANI-BUISSON Josée, M. GUERRINI Antoine, M. ORABONA Vincent, Mme SALDUCCI Antoinette, Mme SOUSSAN-CASANOVA Sarah-Serena, Mme BASTIANI Angèle, M. DARY Blaise, Mme LEONI Pamela, M. MATTEI Hyacinthe, M. ORSINI Joseph, Mme POZZO DI BORGIO Annick.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

MANDANTS	MANDATAIRES	DATE DE LA PROCURATION
FERRANDI Jeanne-Paule	AMBROGI Josette	09.04.2018
COLONNA Nonce-François	MAUSHART Pierre-François	16.04.2018
LEONI Pamela	DARY Blaise	15.04.2018

Absents : FRANCESCHINI Isabelle***Le conseil a choisi comme secrétaire Sarah-Serena SOUSSAN-CASANOVA***

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer par délibération le taux des trois taxes.

Il propose de maintenir les taux en vigueur en 2017 pour l'année 2018 afin de ne pas augmenter les charges fiscales des contribuables, à savoir :

Taxe d'habitation :	15,49%
Taxe foncière sur le bâti :	15,00%
Taxe foncière sur le non bâti :	54,27%

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Ont voté pour : 16
Ont voté contre : 9
Se sont abstenus : 1

DECIDE de maintenir les taux des trois taxes en vigueur en 2017 pour l'année 2018
Soit :

Taxe d'habitation :	15,49%
Taxe foncière sur le bâti :	15,00%
Taxe foncière sur le non bâti :	54,27%

Dit que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de L'Ile-Rousse.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

